



Commission plénière logement

28 juin 2017

Participants :

Pour l'administration : Valérie Baudère-Clomp, cheffe du département CRHAC, Pascal Guilpin, chef du pôle de l'action sociale, Nathalie Fabre, cheffe de l'unité logement, Frédéric Quinci, gestionnaire de l'unité logement, Françoise Maillet, assistante de service social, Christèle Durocher, conseillère technique de service social à la DRIEA, Joséphine Prompsaud, gestionnaire au dialogue et à l'action sociale à la DRIHL, Véronique Bonacchi-Calavetta, présidente du CLAS de Paris

Pour la CFDT : Magali Perex

Déclaration préalable CFDT

Mesdames et Messieurs,

La CFDT souhaite tout d'abord remercier toute l'équipe du bureau exécutif logement pour son travail, en augmentation cette année encore, mais avec qui nous avons toujours pu collaborer dans l'intérêt des agents.

Nous constatons néanmoins, au sein de nos ministères, une hausse de la précarité et des situations sociales compliquées, comme révélées par ce bilan 2016 qui fait apparaître une hausse de la fréquentation des foyers, déjà toujours quasiment complets, une hausse des demandes provenant de couples divorcés et de cellule monoparentale, une hausse des demandeurs de logements de plus de 41 ans...

Ainsi, nous déplorons la baisse des crédits d'action sociale dont les agents, surtout ceux déjà en situation précaire, vont souffrir.

La CFDT a d'ailleurs dénoncé cette situation aux ministres Hulot, Borne et Mézard dans un courrier intersyndical le 14 juin dernier et ne cessera de la combattre.

Je vous remercie.

La présidente de la commission déplore une baisse des candidats logés en ministériel et dans le même temps, par voie de conséquence, une hausse des candidats logés en interministériel et se demande si cela ne vient pas d'un durcissement des conditions d'accès à ces logements et d'une baisse du contingent ministériel. Elle souligne également les difficultés pour se loger en région parisienne où les loyers sont excessivement élevés et le cas particulier des agents de catégorie A percevant trop pour être logés dans le social mais pas assez pour être logés dans le privé.

Réponses de l'administration aux déclarations préalables :

L'administration réaffirme qu'il n'y aura pas de baisse d'ETP dédiés à l'unité logement à cause de l'augmentation de la charge de travail car il y aurait un risque de ne pas pouvoir faire face à la demande.

Elle indique qu'on ne peut regretter d'avoir un double dispositif, ministériel et interministériel, pour faire face aux demandes des agents car cela leur donne plus de potentialités dans le cadre de leurs recherches.

Elle s'associe aux organisations syndicales quant aux remarques concernant le surgel des crédits d'action sociale et annonce **qu'un dossier faisant le bilan des demandes des ministères, des besoins des agents et des actions déjà en place a été fait pour défendre une hausse des crédits d'action sociale pour 2018.**

Elle indique que le dossier, porté par la sous direction CGMB (Conduite et Gestion des Moyens Budgétaires des fonctions support) du SPSSI dans le cadre du Plan de Loi de Finances 2018 est en attente d'arbitrage mais que le dossier est délicat, particulièrement au vu des coûts en matière de logement (entre 50 et 75 000 euros par logement du contingent ministériel.).

Elle rappelle qu'en plus de l'action sociale, **la prévention est un axe qui nécessite une implication et des financements supplémentaires.**

Ordre du jour :

- 1- Examen du relevé de décisions de la dernière commission plénière logement**
- 2- Examen du bilan d'activité 2016 du service logement**

1- Examen du relevé de décisions de la dernière commission plénière logement

L'administration indique qu'il n'y a eu aucun retour des établissements publics concernant un éventuel conventionnement en matière de logement.

Elle précise que, bien qu'ayant été contactée par l'IGN, premier des établissements publics en matière de demandes de logements ministériels, aucune réponse officielle n'a été faite de la part de celui-ci.

L'administration indique que, depuis la dernière réunion plénière logement, **les conventions manquantes avec la DRIHL et la DRIEA ont été signées et qu'ils seraient désormais présents lors de ce type de réunions.**

A la demande de la CFDT concernant la liste des correspondants régionaux logement, l'administration répond qu'un retard a été pris et que quelques réponses manquent encore mais qu'elle sera communiquée sous peu.

Suite à la demande de la CFDT concernant les modalités de logement d'urgence offertes aux agents ne pouvant pas intégrer les foyers ministériels, l'administration indique qu'elle doit procéder à un référencement mais que, via le SRIAS, des chèques nuitées couvrant partiellement le prix d'un hôtel peuvent être fournis par les assistantes sociales. Dans ce cas, l'agent concerné doit remplir un formulaire et obtient une réponse dans les 48 heures.

L'administration rappelle aussi la mise à disposition de deux studios gérés par les assistantes sociales **dans des le cas où les agents font face à la fois à des difficultés financières et des difficultés de logement** et indique qu'ils servent globalement à prendre en charge les demandes des agents des ministères **même si elle reconnaît rencontrer encore des difficultés à répondre à la détresse des familles avec enfants.**

A ce propos, la présidente du CLAS rappelle les difficultés qu'ont certains agents dont les cheques sont refusés, même par des hôtels partenaires du dispositif.

L'administration indique travailler avec le SRIAS pour que les modalités d'utilisation de ces chèques soient assouplies et **qu'ils puissent être, en cas de refus, convertibles en chèques alimentaires permettant de répondre d'une autre façon à la détresse des agents.**

Elle rappelle le besoin, pour les agents logeant dans les foyers, de se manifester très vite en cas de difficultés car, avec un préavis qui est passé à 8 jours suite à la loi Macron, l'administration dispose de très peu de temps pour fournir une aide quelconque.

2- Examen du bilan d'activité 2016 du service logement

L'administration fait le bilan 2016 du service logement.

Elle souligne le fait que les logements perdus ne le sont pas définitivement mais uniquement pour un tour soit entre 6 et 12 ans en moyenne.

De plus, elle indique que les 10 logements perdus pour un tour en 2016 ont été compensés par la remise en circulation des 10 studios réhabilités au sein du foyer Ernest Renan.

L'administration précise également avoir plus de difficultés à remettre en offre les logements non pourvus avec le rétrécissement du délai de traitement à un mois imposé par la loi Macron.

Elle rappelle que l'offre de logements ministériels concerne les trois directions régionales et l'administration centrale **tandis que celle en interministériel concerne désormais, depuis le 1^{er} janvier 2017, les établissements publics et tous les agents d'Ile-de-France.**

Elle précise que le système BALAE ne datant que d'avril 2016, cette année n'est pas forcément pertinente en terme de résultats au niveau de l'attribution des logements car il a fallu promouvoir le dispositif auprès des agents avant qu'ils l'utilisent et elle renvoie aux résultats de 2017 et 2018 pour avoir des résultats plus conformes à la réalité ministérielle.

Elle précise aussi que des agents ont rencontré des problèmes avec ce système **car ils n'avaient pas renseignés leur adresse mail pour pouvoir se connecter et elle rappelle qu'ils doivent demander au bureau logement l'ouverture de droits, après avoir obtenu leur numéro unique auprès de la mairie, pour pouvoir effectivement accéder à BALAE.**

Après s'être vus remettre sur table un prévisionnel 2017-2022 de la fin des conventionnements logements avec les bailleurs, **les organisations syndicales s'alarment toutes du fait que les logements qui vont être perdus dans les années à venir sont quasiment tous situés à Paris et dans le 92, lieux de recherche privilégiés par la majeure partie des demandeurs.**

L'administration partage le constat **mais souligne également le fait que les demandeurs sont de plus en plus difficiles dans leurs recherches, négligeant par exemple fortement Nanterre, pourtant proche du site de la Défense. Elle souligne également le fait que le Foyer Léon Bollée fait face à une hausse exponentielle des demandes d'agents et des demandes de prolongations d'hébergement car il est situé à Paris, confortable car récemment rénové, et que certains agents ne cherchent pas activement quand ils sont dans ces conditions.**

Les organisations syndicales répondent que de nombreux agents font état d'un climat d'insécurité et de délabrement des logement situés à Pablo Picasso alors que ceux, situés allée de la Danse et proches du RER par exemple, sont plébiscités.

Elles indiquent également qu'il est légitime que les agents souhaitent rester dans les foyers un maximum de temps **pour faire des économies leur permettant d'assumer les loyers parisiens.**

L'administration indique que des rénovations d'appartements et de foyers ont été intégrées dans le dossier actuellement en arbitrage au Budget mais que **les bailleurs restent décisionnaires concernant la réalisation de ces travaux.**

La prochaine réunion de la Commission plénière logement aura lieu au deuxième trimestre 2018 et traitera du bilan d'activité 2017 du service logement et des crédits d'action sociale.